

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
du
VENDREDI 27 MARS 2009**

En présence de Madame Joëlle LE MOUËL, Préfète du Jura

Sous la Présidence de Monsieur Michel DIEUDONNE

ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2008
- Communications diverses
- Interventions successives de Messieurs Henri RIGHETTI, Trésorier Payeur Général du Jura, Jean-Marc BOUET, Directeur de la Banque de France, Thierry CLERGET, Directeur des Services Fiscaux, François FOUCQUART, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sur la situation économique et la situation de l'emploi dans le Jura ainsi que l'action conduite dans ce cadre par les services de l'Etat
- Point sur la candidature de la CCI du Jura à la DSP aéroportuaire de Dole-Tavaux
Projet de délibération
- Budget rectificatif 2009
Projet de délibération
- Présentation du rapport annuel d'activités 2008 de la CCI
- Questions diverses
- Intervention du Président
- Clôture par Madame la Préfète du Jura

INTERVENTIONS SUCCESSIVES DE :

**MONSIEUR HENRI RIGHETTI, TRESORIER PAYEUR GENERAL DU JURA
MONSIEUR JEAN-MARC BOUET, DIRECTEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
MONSIEUR THIERRY CLERGET, DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX
MONSIEUR FRANCOIS FOUCQUART, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Monsieur Michel DIEUDONNE : « Aujourd'hui, le sujet le plus important que vous souhaitez voir aborder et c'est bien normal, est l'activité économique et sociale, de notre département en particulier mais aussi de la Franche-Comté et de notre pays en général. A mes yeux, il y a deux choses essentielles :

Premièrement, il ne faut pas se voiler la face, tout le monde sait que l'on traverse une crise exceptionnelle, que bon nombre de nos entreprises souffrent et que le premier devoir de ceux qui ont la plus petite parcelle de responsabilité dans le domaine économique et notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie, est de faire tout ce qui leur est possible de faire, selon leurs moyens, pour essayer d'aider les entreprises et les chefs d'entreprises. Je pense tous les jours aux graves soucis, pour ne pas dire à la détresse de certains. Il n'y a rien de plus terrible pour un chef d'entreprise de voir, malgré tous ses efforts, baisser son chiffre d'affaires et sans chiffre d'affaires, on ne peut pas faire « tourner » une entreprise. C'est la réalité quotidienne de bon nombre de chefs d'entreprises du Jura.

Je voudrais également dire que la CCI est véritablement un bon observatoire. Autant il faut être attentif et mobilisé, il faut faire tout ce que l'on peut pour aider les chefs d'entreprises qui ont des difficultés, autant, aussi, il faut lutter contre le catastrophisme ambiant, y compris celui qui est diffusé par les médias. Je pense que les médias ont une lourde responsabilité dans la mesure où l'on est abreuvé de catastrophes, de mauvaises nouvelles, ce qui touche le moral de toutes les françaises et de tous les français, à commencer dans leur activité de consommateur et d'investisseur, ce qui n'aide pas l'économie, ce qui n'aide pas les entreprises, donc qui n'aide pas les français. Bien sûr, il y a des secteurs en difficulté voire en grave difficulté, mais il y a aussi beaucoup de secteurs qui vont bien. Il y a des entreprises qui tirent leur épingle du jeu. Ce n'est donc pas la catastrophe générale des 9 400 ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, ce n'est pas la catastrophe générale de toute l'industrie jurassienne mais seulement de certains de ses secteurs. Je comprends bien que certains chefs d'entreprises se fassent du souci même si leur entreprise se porte bien, et qu'ils sont inquiets de savoir de quoi demain sera fait. On le comprend, mais il faut avoir conscience qu'heureusement ce ne sont pas toutes les entreprises industrielles qui sont touchées par la crise. Par contre, il y a beaucoup d'entreprises qui véritablement sont touchées de manière très sévère et pour lesquelles on peut avoir les plus gros soucis.

Deuxièmement, on constate une mobilisation générale à la demande de l'Etat, et dans le Jura, on ne peut que se féliciter de la mobilisation des uns et des autres et particulièrement des personnes qui ont de grandes responsabilités dans les services de l'Etat. Jamais je n'ai vu, en quinze ans de présidence, une telle réactivité et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Directeur de la Banque de France qui est médiateur du crédit, au Directeur des Services Fiscaux, au Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi qu'au Trésorier Payeur Général – quatre hommes qui sont quotidiennement mobilisés pour essayer de « colmater les brèches, d'arrêter l'incendie », d'aider au maximum les chefs d'entreprises – d'intervenir ce matin

afin qu'ils puissent vous exposer en direct ce qui est fait dans le Jura pour les entreprises ».

Monsieur Henri RIGHETTI, Trésorier Payeur Général du Jura : « Je vous remercie, Monsieur le Président, bonjour à tous.

A l'automne, le Président de la République a demandé aux Préfets et aux Trésoriers Payeurs Généraux qu'il a réunis, de s'impliquer personnellement dans le dispositif de suivi de financement de l'économie. C'est ce que nous avons immédiatement fait. Ce n'était pas un exercice tout à fait nouveau pour nous. Nous avons connu dans le Jura des dossiers difficiles, la reprise de Manzoni-Bouchot, la reprise de Smoby. Cela a créé des liens entre nous tous. Cela a créé des liens aussi avec le Tribunal de Commerce. On est dans un dispositif « un peu jurassien », c'est-à-dire où les gens se connaissent bien et travaillent ensemble.

Je vais vous décrire rapidement le dispositif institutionnel et vous dire la façon dont on travaille car nous avons notre petite spécificité. Ensuite, Jean-Marc BOUET, Directeur de la Banque de France fera un point sur la conjoncture et sur son activité propre de médiateur de crédit, Thierry CLERGET, Directeur des Services Fiscaux rappellera les dispositifs fiscaux mis en œuvre et peut-être vous donnera-t-il un chiffre qui est celui de la progression du remboursement de la TVA (nouveau dispositif depuis le début de l'année) et enfin, François FOUCQUART, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, s'exprimera sur le traitement social de la crise et la formation professionnelle. Un de nos objectifs est évidemment que les entreprises puissent garder leur activité mais lorsqu'elles auront à licencier et certaines ont à licencier, on puisse au maximum orienter les personnes vers la formation professionnelle pour éventuellement que l'entreprise puisse reprendre ce personnel quand l'activité redémarrera.

Le comité départemental de suivi de financement des entreprises est réuni ponctuellement tous les mois par Madame la Préfète du Jura. Il s'agit de réunir les administrations mais aussi les partenaires économiques et sociaux. Les organisations syndicales ont demandé à y participer mais elles n'y participent pas. Elles auront leurs propres réunions mensuelles. On les recevra à part. Ce comité départemental a un double objectif. Le premier est de veiller à ce que les directives du Président de la République et du Premier Ministre soient bien appliquées dans le département. Le deuxième objectif, très important à mes yeux, et la Chambre y participe activement et je l'en remercie, est que nous échangions sur la conjoncture et aussi que nous essayions autant que possible d'anticiper les événements. Le maître mot est l'anticipation. La seule façon de se sauver, c'est d'anticiper aujourd'hui. La véritable cheville ouvrière du dispositif est une cellule de travail très réduite, qui se réunit tous les mercredis matin à 8h30, qui étudie les dossiers que nous avons repérés ou qui nous ont été signalés, notamment par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Comment repérons-nous les dossiers en difficulté ? D'abord par la connaissance que nous avons des entreprises et notamment la proximité de la Banque de France avec les entrepreneurs jurassiens. Nous avons un autre dispositif, très simple et qui ne fonctionne pas trop mal : quand l'un des membres de ce comité de suivi auquel participent la Trésorerie Générale, la Préfecture, la Banque de France, la Direction du Travail et l'URSAFF, a un impayé ou des signalements, il met « un feu rouge » en face de l'entreprise et passe à ses collègues l'information. Le signal est vert s'il n'y a rien à signaler, orange s'il y a un début de tension. Dès que la ligne rougit un peu et que nous avons repéré un dossier, séance tenante nous désignons un pilote, c'est-à-dire dès que nous avons repéré un dossier, quelqu'un le prend en charge personnellement et rend compte de ses diligences la semaine suivante. Nous avons fait de la réactivité, une méthode de travail. En clair, ou l'on s'occupe de l'entreprise ou l'on ne s'en occupe pas, mais on ne l'évoque pas pour l'évoquer. Ce système fonctionne plutôt bien. Nous avons aujourd'hui tenu une vingtaine de cellules hebdomadaires et traité plus de 80 dossiers. Ce sont parfois des petits dossiers mais les dossiers des PME-PMI malheureusement arrivent. La moitié d'entre-eux ont abouti avec succès, essentiellement par le biais de

moratoires fiscaux et de médiation. Soit l'un, soit l'autre et parfois les deux. Quand il y a un dispositif de médiation qui s'avère nécessaire, je subordonne l'octroi de moratoires fiscaux à la réussite de la médiation. En clair, les Pouvoirs Publics ne s'impliqueront que si les partenaires de l'entreprise et les propriétaires de l'entreprise s'investissent aussi. On s'en sert comme levier. Nous avons deux dossiers suivis au niveau national, cela concerne deux gros équipementiers haut-jurassiens. Treize dossiers sont en échec. On s'y attendait un peu car certaines entreprises étaient déjà mal en point avant la crise et la crise ne les arrange pas. Nous avons aussi des exigences vis-à-vis de nos amis banquiers, mais par ailleurs nous avons une règle, nous n'obligerons jamais les banques à soutenir une entreprise qui n'est pas viable. C'est ensuite à nous de trouver le bon vecteur pour aider le chef d'entreprise à régler son problème. Autant nous sommes exigeants vis-à-vis des banques pour accompagner des entreprises qui sont en difficulté du fait de la crise, autant il n'est pas question de profiter d'un pseudo effet d'aubaine pour soutenir des entreprises qui, de toute façon, ne passeraient pas l'année 2009. Je viens de vous exposer le côté officiel.

Le côté officieux, qui fonctionne tout de même pas mal, est que lorsque nous avons une entreprise qui est en difficulté et lorsque nous estimons que le dossier est suffisamment limpide pour les partenaires et notamment les banquiers, nous procédons à des réunions discrètes (et j'insiste sur la discrétion et la confidentialité) dans mon bureau avec les banquiers et les chefs d'entreprises et nous exigeons la présence de l'expert-comptable. C'est un élément indispensable. Il faut s'investir davantage dans la gestion et la connaissance de l'entreprise. Dans ce cas, nous demandons séance tenante au banquier et au propriétaire de l'entreprise de prendre une position ferme sur le traitement de la difficulté de l'entreprise. Aujourd'hui, sur ces réunions, une seule a conclu à l'échec, c'est-à-dire au dépôt de bilan.

Je crois que ce qui est essentiel, c'est la confiance entre les partenaires de l'entreprise, notamment les banquiers qui ont le droit d'y voir clair dans la conduite des affaires, mais aussi l'obligation d'accompagner les entreprises dans cette période de crise. La confiance est également nécessaire entre tous les partenaires de l'entreprise et je crois pouvoir vous dire que cela se passe bien. Je crois pouvoir vous dire également que malheureusement, nous allons connaître dans les semaines qui viennent les premiers véritables plans sociaux significatifs. On a cru qu'il y aurait un rebond technique mais celui-ci, que nous attendions à la fin du premier bimestre, n'a pas eu lieu et on commence à détecter à nouveau un certain nombre de difficultés. Globalement, pour me résumer, je pense qu'aujourd'hui, on a aidé environ 70 entreprises jurassiennes à continuer leur exploitation. Je dois souligner, même si je ne suis pas dans un discours officiel, que nous avons rencontré une bonne compréhension des banquiers. Ceci étant, nous les invitons systématiquement à s'appuyer sur OSEO chaque fois qu'ils le peuvent. Je demande simplement aux banquiers de ne pas être plus exigeants aujourd'hui en période de crise qu'ils ne l'étaient avant. En clair, les entreprises jurassiennes, et elles ne sont pas les seules, manquaient de fonds propres avant la crise, c'est inutile de demander que les fonds propres soient reconstitués maintenant. Continuons à fonctionner sur le mode de fonctionnement antérieur. Je crois que ce discours est compris.

Je terminerai en m'adressant aux experts-comptables. Nous comptons énormément sur eux. Les banquiers ont besoin de lisibilité sur le fonctionnement de l'entreprise. Les experts-comptables doivent présenter des comptes clairs et des perspectives raisonnables. Nous avons proposé à certains d'entre-eux et à des membres du Tribunal de Commerce d'organiser une ou deux sessions pour leur expliquer comment on traite la crise, ce qu'on attend d'eux et comment on cheville le traitement du suivi de financement des entreprises avec le traitement habituel des opérations de sauvegarde, voire de règlement judiciaire. J'espère que ces sessions pourront se mettre en place rapidement».

Monsieur Jean-Marc BOUET, Directeur de la Banque de France : « En liminaire, comme vous le disiez, Monsieur le Président, par rapport aux médias, nous ne sommes pas des marchands d'apocalypse et en même temps, nous ne sommes pas dans la parole au mépris des faits. La tonalité de notre conjoncture est d'être dans le factuel et de retranscrire si possible ce que nous disent les chefs d'entreprises. Pour être précis dans mes propos, je vais suivre mon support afin qu'on ne se méprenne pas sur les tendances. Je m'appuierai également, Monsieur le Président, sur la notion de conjoncture contrastée, c'est-à-dire que l'on a des entreprises qui vont bien et d'autres qui vont très mal, d'où la difficulté d'ailleurs de faire de la conjoncture et d'en sortir une synthèse. J'ai choisi de faire une synthèse globale, tous secteurs confondus, avec deux mots sur l'aspect prévisionnel, qui, là-aussi est contrasté. Ensuite, je balaierai tous les secteurs qui sont représentatifs dans le département du Jura.

Au niveau de la conjoncture, alors que le mois de janvier s'était soldé par une stabilisation de l'activité industrielle, le mois de février se caractérise par un repli marqué dans la moyenne de ceux enregistrés lors du dernier trimestre de l'année 2008. Aucun secteur n'est épargné à l'exception des industries agro-alimentaires qui font preuve d'une résistance fragile. Les prévisions d'activité restent pessimistes, néanmoins c'est la stabilité qui pourrait l'emporter le mois prochain. Comme disait Monsieur le Trésorier Payeur Général, on attend un rebond technique c'est-à-dire en fait, on le voit à travers les propos de certaines entreprises qui se situent, ce que j'appelle, la demande inter-industrielle notamment les moules où on était à 0 % de commandes en octobre, novembre, décembre, aujourd'hui, on est à moins 50 % par rapport au mois de l'année précédente mais cela veut dire des flux nouveaux, dans ce cadre-là, un semblant de relance technique, un petit frémissement. En revanche, des entreprises, qui font partie de ce que l'on appelle le secteur des biens de consommation, qui n'étaient pas impactées notamment au cours du quatrième trimestre 2008, commencent à l'être légèrement ce qui traduirait une baisse de la demande finale de la part du consommateur final en aval.

Concernant les biens intermédiaires :

- **la métallurgie et la transformation des métaux** : la baisse de la production se prolonge. Les prises d'ordres sont très faibles alors que le niveau des carnets s'enfoncé encore.
- **la chimie, la para-chimie, les matières plastiques** : la dégradation de la production se poursuit dans un environnement morose. Les portefeuilles sont jugés inférieurs à la normale. Aucune amélioration n'est attendue à court terme.
- **l'industrie du bois** (secteur qui est important dans le Jura) : dans un compartiment très hétérogène l'activité fait preuve de faiblesse. Les commandes enregistrent un fort fléchissement et la visibilité est toujours très réduite.
- **l'industrie automobile et notamment les sous-traitants équipementiers** : après la reprise technique de janvier, la production a de nouveau marqué le pas le mois dernier. Si le repli a été limité dans la construction automobile par la mise en production d'un nouveau modèle, la situation des équipementiers reste très obérée. La dégradation des carnets de commande persiste après la rupture d'octobre dernier. La production pourrait se redresser provisoirement dans la construction automobile sous l'effet des nouvelles fabrications alors que les prévisions émanant des sous-traitants, quoique contrastées, demeurent médiocres dans l'ensemble.

Concernant les biens de consommation de secteurs :

- **l'imprimerie** : le mouvement de baisse entamé depuis octobre s'amplifie. Les flux de commandes s'effondrent et ne permettent plus aux carnets d'atteindre un niveau normal. Les perspectives sont réservées et un nouveau recul d'activité est attendu.

- **le matériel d'optique et l'horlogerie** (le Haut-Jura, secteur de la lunetterie) : la production et la demande qui se contractent depuis septembre, ressortent encore en recul en février. Les carnets d'ordres perdent encore en consistance. A brève échéance, les perspectives demeurent réservées.

Concernant le secteur des industries agro-alimentaires (activité plus conforme à ce que l'on connaissait les années antérieures) :

- **l'industrie laitière et l'industrie de la viande** : conformément aux prévisions, l'activité progresse légèrement. Les entrées de commande sont également en hausse. Les prévisions font état d'une stabilité.
- **la fabrication de fromages** : les cadences de production se stabilisent à un niveau moyen. Les exportations progressent et permettent de compenser l'érosion du marché domestique. Le niveau des carnets profite encore des effets des importantes commandes du mois de janvier. A court terme, la production pourrait gagner en consistance.

Les industries agro-alimentaires sont vraiment la marque d'une situation contrastée.

Concernant les services marchands :

- **l'hostellerie** : l'activité s'inscrit en hausse après un trimestre de baisse. Les carnets de réservation se reconstituent, mais les prix sont revus à la baisse. Dès lors les trésoreries demeurent tendues. Aucune évolution notable n'est attendue à brève échéance.
- **l'entretien automobile** : dans un secteur confronté à une forte volatilité du courant des affaires, l'activité se stabilise mettant fin à quatre mois de recul. La demande s'inscrit à nouveau proche de la normale. Les prévisions font état d'un repli d'activités à court terme.
- **le transport routier** : les volumes transportés poursuivent leur érosion depuis octobre et les portefeuilles perdent encore en consistance. Les prix s'affichent à la baisse et les trésoreries demeurent extrêmement étroites. Le secteur n'entrevoit aucune amélioration d'activité à terme rapproché.

Voilà ce que je pouvais dire sur la conjoncture à mi-mars, portant sur le mois de février. Le 3 ou 4 avril prochain, nous connaissons les chiffres de la conjoncture du mois de mars. Nous sommes très réactifs car bien sûr le Gouvernement, au niveau de la Banque de France, est très attentif à l'évolution sachant que derrière cela, à partir de notions uniquement subjectives (on ne travaille pas du tout avec des chiffres comme l'INSEE), on est capable de simuler à trois mois l'évolution du PIB. Au mois de février, au niveau national, on était à moins 0,6 pour le trimestre à venir.

Je voulais aborder en deuxième point la médiation et à ce sujet je compléterai les propos de Monsieur RIGHETTI. Dans le contexte de la médiation, souvenez-vous les engagements pris par un certain nombre de réseaux bancaires vis-à-vis du Gouvernement, je dirais même vis-à-vis de Monsieur SARKOSY. Aujourd'hui, ce sont deux fois 10 milliards et demi qui ont été prêtés à ces réseaux bancaires, la contrepartie étant qu'ils s'engagent à ce que cet argent soit réinjecté dans l'économie réelle pour venir soutenir le tissu économique des PME. Mon rôle n'est pas de contrôler si ces engagements sont bien tenus, dans la mesure où le point de départ de la médiation se situe à partir d'un refus des banquiers en matière de demande des entreprises. Je ne vois arriver les dossiers de médiation que lorsqu'il y a eu refus au niveau des banques. Mon rôle est de rapprocher les positions. La définition de la médiation est : « rapprocher les positions ». Un principe de base concernant cette médiation passe par un site internet que je rappelle www.mediateurducredit.fr. On ne peut ouvrir un dossier de médiation que lorsqu'on est

passé par ce site informatique. Cela permet d'accélérer la procédure dans la mesure où les banquiers, qui sont déclarés dans ce cadre-là, reçoivent immédiatement l'information. Les banquiers ont, eux aussi, des médiateurs du crédit, au niveau de chaque réseau bancaire et à des niveaux très élevés. Je prendrais l'exemple de la Banque Populaire Bourgogne/Franche-Comté qui compte 2 000 personnes et dont le quatrième dans la hiérarchie, qui fait partie du Comité de Direction, assure le rôle de médiateur du crédit.

Au niveau statistique de la médiation, nous sommes à environ 60 dossiers. La grande difficulté qui se présente et c'est pour cela que nous faisons appel à des tiers de confiance (les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF, un certain nombre de structures représentatives des acteurs économiques, ...) afin qu'ils nous accompagnent en amont, parce que la médiation dans un certain nombre de cas c'est rapprocher les positions, mais il faut que ces positions soient claires. Souvent elles ne le sont pas et souvent on lève des incompréhensions. Le banquier souhaite notamment la traduction des difficultés, les perspectives et ce qu'on appelle un business plan avec des chefs d'entreprises qui sont parfois dans l'incapacité de formuler leur besoin de manière claire. En ma qualité de médiateur (et au niveau du département du Jura je représente Monsieur RICOL), ma tâche consiste à 80 % de mon temps, à inciter les chefs d'entreprises accompagnés de leurs experts-comptables à ce qu'ils nous remettent une situation claire de leur demande. Ensuite commence la négociation, où j'ai un certain nombre de leviers (OSEO en matière de garantie, les banquiers, les moratoires que peuvent apporter le Trésor Public). Aujourd'hui, il nous manque ce que j'appelle le « cash » et pour renforcer les fonds propres, il n'y a que les banquiers. Sur les 60 dossiers de médiation, aujourd'hui, il y a plus de 40 dossiers traités dont 13 en échec et 23 qui sont des réussites. Ce sont 800 emplois préservés. J'emploie le terme « préservé » car cette procédure de médiation, quand on s'inscrit dans le temps, est une procédure conjoncturelle. Cette procédure mise en place ne peut que fonctionner si on sort de la crise assez rapidement, soit en « U », soit en « V ». Imaginez que la conjoncture soit toujours en baisse avec des entreprises qui sont dans ce cadre-là depuis 6 mois et que cela persiste, alors la médiation ne peut plus jouer son rôle parce que les entreprises sont en faillite. On a bien conscience de cette problématique « temps » et aujourd'hui, on est bien incapable de savoir quand on sortira de cette crise. J'aime d'ailleurs, dans ce cadre-là, reprendre la phrase de Pierre DAC « Il est trop tôt de savoir qu'il est déjà trop tard ». Cela résume la situation d'aujourd'hui.

Dans le cadre de cette procédure, je dirai également que nous avons quelques difficultés avec les assureurs-crédits qui, eux-mêmes, ont des difficultés. Une réflexion est engagée au niveau national pour actionner un fonds d'investissement, soit de proximité, soit afin de s'appuyer sur certaines structures qui existent au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignation pour venir compenser l'absence ou le retrait des assureurs-crédits. C'est une problématique non résolue aujourd'hui et cela pose des problèmes. Je suis désarmé lorsqu'une entreprise vient me voir uniquement sur cette problématique. Quelque part on pense que la crise va durer et ça me rappelle les années 1989 au niveau du surendettement des particuliers où l'on disait qu'il y avait 350 000 dossiers de familles à régler et qu'en 1990-1991, tout serait rentré dans l'ordre. Aujourd'hui, il y a toujours des dossiers de surendettement avec 90 familles nouvelles dans le Jura chaque mois alors qu'on était à 60 au mois d'octobre, soit une augmentation de plus de 50 %. C'est la récurrence de la situation économique du moment.

La procédure de médiation sera sûrement pérennisée à travers un projet de loi qui va probablement être voté au parlement dans les semaines à venir ».

Monsieur Thierry CLERGET, Directeur des Services Fiscaux : « Je vous remercie Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous.

Je vais évoquer des mesures un peu plus techniques qui ont été présentées par le Président de la République dans son discours à Douai le 4 décembre 2008, qui

s'inscrivent dans le prolongement du plan de relance et qui viennent en complément du dispositif qui vous a été présenté par Messieurs RIGHETTI et BOUET.

Quelle est la philosophie de ces mesures à connotation fiscale ? (cf Powerpoint en annexe)

C'est que l'Etat rembourse immédiatement des sommes qu'il doit aux différents acteurs économiques. C'est un processus d'accélération qui consiste en **4 grandes dispositions** :

- **restitution accélérée du crédit d'impôt recherche** (on peut gagner 3 ans sur un remboursement qui aurait été obtenu dans le futur)
- **restitution accélérée de la créance de report en arrière de déficits** (dispositif qui va permettre aux entreprises concernées de bénéficier d'un apport de trésorerie beaucoup plus rapide qu'elles ne l'avaient antérieurement)
- **accélération du remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés** (si jamais la société ne doit pas d'impôt sur les sociétés à la clôture de son exercice comptable ou si elle a versé des acomptes trop importants par rapport à l'impôt sur les sociétés dû)
- **mensualisation des remboursements de crédits de TVA.**

Ce sont 4 dispositions qui peuvent, combinées entre elles, toucher à peu près tous les acteurs de la vie économique et surtout reconstituer la trésorerie à concurrence de ces sommes bien évidemment.

Pour le **crédit d'impôt recherche** : les entreprises qui ont engagé des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt en 2005, 2006 et 2007, normalement imputables sur des sommes d'impôt sur les sociétés à payer, peuvent dorénavant en obtenir la restitution dès le 2 janvier 2009. Les entreprises, qui ont engagé des dépenses de recherche au titre de l'année 2008, peuvent, de la même façon, présenter une demande de remboursement dès le 2 janvier 2009. Dans le dispositif antérieur, ces créances venaient s'imputer sur de l'impôt à payer.

Concernant la **créance de report en arrière des déficits**, c'est un mécanisme qui permet à une société d'utiliser le déficit d'une année pour gommer l'impôt sur les sociétés qu'elle avait payé les trois années antérieures. Dans le dispositif antérieur, la créance née de cette opération était uniquement imputable sur l'impôt sur les sociétés à payer dans les 5 années suivantes et c'est à l'issue de cette période que le solde éventuel était restitué à l'entreprise.

Cette dernière pourra, dès le 1^{er} janvier 2009, demander le **remboursement de la créance d'impôt sur les sociétés** née du report en arrière des déficits. Il en est de même pour les acomptes d'impôt sur les sociétés. Cet impôt, comme l'impôt sur le revenu, comporte des acomptes et on établit le montant de l'impôt exigible à la fin de l'exercice. On observait un délai d'environ 4 mois, en règle générale, entre le dépôt de la déclaration et la restitution du crédit d'impôt dont pouvait bénéficier l'entreprise. La mesure actuelle, permet d'obtenir le lendemain de la clôture de l'exercice la restitution du trop versé d'impôt sur les sociétés. Là encore, on accélère le processus de remboursement de la créance.

Les demandes présentées aux Services des Impôts des entreprises sont faites sur des imprimés facilement accessibles et que les experts-comptables connaissent bien. Ils peuvent être téléchargés sur le site www.impots.gouv.fr. Nous avons donné à nos services une instruction très précise consistant dans le traitement rapide de ces dossiers et en toute première priorité. Nous avons des indicateurs de suivi très précis pour s'assurer que partout sur le Jura, et dans les 4 sites sur lesquels nous sommes implantés, les choses se déroulent ainsi.

Concernant la **mensualisation des remboursements de crédits de TVA**, actuellement, en fonction de la taille de l'entreprise, de son activité, une entreprise peut, de manière générale, obtenir des remboursements chaque fin de trimestre, alors qu'elle est continûment en situation créditrice sur le trimestre et pour peu que le crédit soit supérieur à 760 euros. Dorénavant, les entreprises peuvent demander un remboursement mensuel des crédits d'impôt dérogés sur la TVA. C'est une mesure importante et cela fait un flux assez significatif de demandes qui arrivent dans nos services. Tout le monde est concerné, les entreprises, les artisans, les agriculteurs puisque pour ces derniers, des dispositions réglementaires et législatives ont été prises dans la foulée pour leur permettre d'accéder à ce dispositif de remboursement.

Ces 4 mesures « phares » ont été relayées au comité local des usagers professionnels que nous avons réuni le 11 mars dernier. Bien entendu, vous pouvez les relayer de votre côté.

Nous avons également 2 autres types de mesure. Sachez que nous avons des instructions très précises pour donner, au cas par cas, des moratoires sur des paiements qui pourraient être difficiles à opérer notamment sur la TVA. Les responsables des services des impôts des entreprises ont reçu des instructions très claires pour regarder de très près ces demandes d'étalement de paiements lorsque l'entreprise a de réelles difficultés et lorsque l'étalement donné ne dépasse pas 6 mois.

De la même façon, des dispositifs ont été pris pour rendre l'inscription du privilège du trésor plus souple, c'est-à-dire qu'on n'inscrira plus le privilège du trésor qui a un effet d'affichage car on sait bien qu'une entreprise qui subit ce privilège a une image un peu dégradée. Le privilège du trésor sera inscrit au terme d'une année et pour des montants dont les seuils ont été rehaussés.

Monsieur RIGHETTI m'a invité à vous donner quelques données chiffrées sachant qu'il est bien clair que la communication sur ces sujets est du niveau ministériel. Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction publique et de l'Evaluation des Politiques Publiques, nous transmet ses instructions et fait des points à la presse assez régulièrement. Ces mesures qui devaient prendre effet au 1^{er} janvier 2009 commencent, dans le Jura, à produire de réels effets. C'est heureux. Sur les crédits d'impôt recherche qui touchent tout de même des entreprises d'une certaine importance, nous avons traité sur les 2 premiers mois de l'année, une trentaine de dossiers avec des montants de remboursement assez conséquents. Sur le report en arrière de déficits, nous avons traité sur la même période 37 dossiers avec des chiffres relativement significatifs. On a déjà remboursé par anticipation une centaine d'entreprises sur de l'impôt sur les sociétés. La tendance la plus marquée concerne les remboursements de crédits de TVA puisque, par rapport à l'an passé, nous avons une progression de 220 contribuables qui nous ont demandé des remboursements de crédits de TVA mensuels. Simplement sur la TVA, en comparant 2008 à 2009, on est en progression de 35 % sur les remboursements de produits de taxe. C'est très significatif sur le département du Jura. Après un bref calcul, sur deux mois, toutes ces mesures ont contribué à restituer aux entreprises environ 8 millions d'euros. Si vous êtes de près ou de loin concernés, n'hésitez pas à actionner ces dispositifs et n'hésitez pas à venir nous voir. J'ai régulièrement des personnes qui viennent me consulter et l'on trouve au cas par cas des ajustements. En conclusion, nous mettons tout en œuvre pour aider les entreprises jurassiennes ».

Monsieur François FOUCQUART, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : « Je voudrais d'abord faire un point sur la situation du marché du travail du Jura et ensuite vous parler du chômage partiel.

Les derniers chiffres sur la situation du marché du travail viennent d'être publiés à fin février. Entre février 2008 et février 2009, nous sommes passés d'un taux de chômage de

5,8 à 6,8 ce qui représente environ 2 000 demandeurs d'emplois supplémentaires. Cependant, on reste sur le taux le plus bas de la Franche-Comté. Au niveau régional, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois est presque le double de celle enregistrée, sur un an, au niveau national.

Le chômage des hommes par rapport à celui des femmes est remonté de façon importante. En Franche-Comté, les demandes d'emplois de jeunes hommes de moins de 25 ans sont en augmentation de + de 77 % sur un an. Le chômage des jeunes, globalement, en un an a augmenté de + 55 %. Il y a donc une inquiétude sur les jeunes en général et sur les jeunes hommes en particulier.

La reprise de l'emploi, en termes de flux du marché du travail, a chuté en un an de 34,7 % et les offres d'emploi ont chuté de 35 %. On est dans un contexte un peu difficile, à la fois de montée du chômage et en même temps, de baisse des offres d'emploi.

Par rapport à ces chiffres, des dispositions ont été prises, notamment au niveau du Jura. Une plateforme de transition a été mise en place, avec un suivi personnalisé et renforcé mené par l'AFPA, concernant les fins de missions d'intérim et les fins de CDD, car c'est tout de même ce qui a fait augmenter principalement les demandes d'emplois. Nous travaillons en partenariat étroit avec les Maisons De l'Emploi sur un accompagnement renforcé concernant ces publics-là et principalement les jeunes. L'enveloppe de contrats aidés a augmenté de plus de 30 % en 2009. Il y a donc une très forte incitation et une très forte mobilisation aussi bien du côté du secteur non marchand que du côté du secteur marchand sur ces contrats. Il y eu la mise en place des exonérations de charges pour les embauches supplémentaires dans les entreprises de moins de 10 salariés. Le dispositif d'auto-entrepreneur, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, marche très bien. Il y a donc des dispositions qui ont été prises pour faire en sorte de favoriser le retour à l'emploi dans ce contexte. Sur les trois bassins d'emploi du Jura, les deux bassins les plus touchés restent ceux du Haut-Jura (taux de chômage à 8%) et de Dole (taux de chômage à 7,2%)

Concernant le chômage partiel, j'espère que nous arrivons à un palier en nombre d'entreprises. En effet, depuis une semaine les chiffres se stabilisent à 150 entreprises qui ont formulé des demandes de chômage partiel. Cela touche 4 000 salariés. A la fin du 4^{ème} trimestre 2008, les entreprises ont commencé à se séparer des intérimaires et des CDD, ensuite elles ont demandé à leurs personnels de prendre leurs RTT et leurs congés et enfin elles rentrent dans le dispositif du chômage partiel. Actuellement, à fin mars, on commence à entrer dans le dispositif du licenciement, avec des licenciements collectifs de 8 à 9 personnes, c'est-à-dire des licenciements sans plan social et cette tendance ne semble pas s'infléchir. La prochaine étape sera peut-être la mise en place de plusieurs PSE même si l'on fait en sorte de l'éviter.

Les secteurs touchés par le chômage partiel sont bien évidemment ceux de l'automobile (industrie de la mécanique, la plasturgie, l'électronique), les transports et les industries du bois. Actuellement la chimie et l'agro-alimentaire ne sont pas trop touchés dans le département. Il en est de même pour le BTP.

Plusieurs leviers peuvent être utilisés et notamment celui de la formation. Nous insistons auprès des entreprises pour qu'elles profitent d'une période de sous-activité pour maintenir et favoriser les compétences. Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), le Conseil Régional et l'Etat sont mobilisés pour financer des plans de formation. On peut cumuler le Droit Individuel à la Formation (DIF) avec le chômage partiel. On peut cumuler 80 heures du plan de formation avec du chômage partiel. Cela correspond à 180 heures de formation possible et qui permettent d'amortir la baisse de rémunération car dans le cadre du DIF, il y a une indemnisation du salarié qui intervient à hauteur de 50 % de sa rémunération. On peut cumuler, c'est-à-dire mobiliser à la fois chômage partiel et même convention de chômage partiel avec une prise en charge complémentaire de l'Etat de 50 à 80 % des heures chômées. Tous les vendredis, au niveau régional, nous étudions

les dossiers de formation, notamment de la filière automobile, pour voir comment on peut les financer entre les OPCA, le Conseil Régional et l'Etat. On peut aller jusqu'à des prises en charge de l'ordre de 70 à 80 % des coûts pédagogiques et des coûts de rémunération. On insiste sur cet aspect qui permet de garder les compétences et qui aide à maintenir l'emploi dans les entreprises.

Autour du chômage partiel, il y a également l'importance du dialogue social dans les entreprises. Même s'il est difficile de donner de la lisibilité aujourd'hui, je crois qu'il est important de donner quelques balises aux représentants de votre personnel. Si l'on rentre dans une période de crise sociale, les choses peuvent déraiper très vite. Le chômage partiel bouscule l'organisation de l'entreprise, il faut donc l'organiser et cela doit être fait dans une certaine transparence. La démarche actuelle de chômage partiel, de formation, peut être également le début de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Je vous invite à y réfléchir. Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons pris la décision de participer à des réunions d'information sur l'ensemble de ces dispositifs car nous constatons que les entreprises manquent un peu d'informations ».

Monsieur Luc DREVET, Directeur Général, en l'absence momentanée du Président Michel DIEUDONNE qui est allé accueillir Madame la Préfète, remercie les intervenants et donne la parole aux Membres de l'Assemblée.

Monsieur Jack THIBAUD : « J'apporterai simplement un témoignage sur la réactivité des services dont les principaux responsables viennent d'intervenir. J'ai été saisi par un certain nombre de confrères décolleteurs qui sont forcément inquiets de la situation tant générale que de leur propre santé financière. J'en ai fait part à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura et je la remercie de l'écoute qu'elle a bien voulu m'apporter et des rendez-vous qu'elle a pu organiser notamment avec Monsieur FOUCQUART. Nous avons pu à cette occasion parler, d'une manière hors contexte, d'un certain nombre de sujets sur les possibilités qu'il a évoquées. Je remercie également Monsieur RIGHETTI pour la réactivité qu'il a eue dans le solutionnement de l'étalement, par exemple, de la taxe professionnelle. Une simple demande et la réponse a été apportée sans aucune réserve pour une réduction de versement de taxe professionnelle adaptée à la situation prévisionnelle du jour. Comme le disait Monsieur BOUET : « on attend aussi des entreprises de la réactivité et de la clarté », je tiens particulièrement à le remercier sur le travail que nous avons pu faire ensemble pour obtenir des prêts avec garantie OSEO, bien en amont de la médiation. Ce qui veut dire que Monsieur BOUET, le médiateur, s'est chargé d'être l'entremetteur auprès des banques dont nous espérons l'un comme l'autre une réponse positive aujourd'hui sur la demande faite. Je voudrais vous demander, Monsieur le Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura de bien vouloir diffuser les interventions qui viennent d'avoir lieu, le plus rapidement possible car les informations qui viennent d'être données relèvent de la plus haute importance pour répondre aux angoisses d'un certain nombre de mes collègues avec lesquels je suis en contact permanent ».

Monsieur Luc DREVET, Directeur Général : « Pour répondre à la demande de Monsieur FOUCQUART, nous allons planifier, dans les prochaines semaines, une réunion d'information à destination de l'ensemble de nos entreprises, pour effectivement dresser un panorama global de la situation, à l'image de ce qui a été fait aujourd'hui et entrer dans le détail de chacune des procédures et des interventions des services de l'Etat. Yves BENOIT-GUYOD, Directeur des Entreprises et de l'Innovation, organisera cette réunion le 27 mai prochain ».

Monsieur Henri RIGHETTI, Trésorier Payeur Général du Jura : « Je souhaiterais apporter un complément sur un dispositif qui existe et qui, à mon avis, est très sous-utilisé, ce sont les apports en fonds propres. La Caisse des Dépôts et Consignation est

prête à apporter des fonds propres dans les entreprises qui sont saines et même qui sont en difficulté. Malheureusement, dans le Jura, nous n'avons aucune demande. Si vos adhérents souhaitent renforcer leurs fonds propres, je leur demande là-aussi d'anticiper et je leur organiserai, seul ou avec Monsieur BOUET, un rendez-vous avec le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignation. Ce n'est pas celle-ci qui va gérer vos entreprises. N'ayez pas peur de l'entrée de cette Caisse en fonds propres. Renforcez-vous. Vous pouvez en avoir besoin et il faut vous y prendre tôt ».

Monsieur Jack THIBAUD : « C'est dans ce sens-là que nous sommes intervenus auprès de nos partenaires dans le cadre du renforcement de fonds propres ».

Monsieur Bernard MOURIER : « Dans le résumé que vous allez faire des interventions de ce matin, ne serait-il pas judicieux d'inclure 2 ou 3 exemples concrets d'entreprises ayant eu recours à ces mesures, sans les citer, pour que chacun puisse se sentir concerné s'il lui est arrivé la même chose ? ».

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE : « Je voudrais connaître le niveau auquel la Caisse des Dépôts et Consignation intervient en fonds propres ? Quel est le seuil, en volume ou en taille d'entreprise pour lequel elle peut intervenir ? ».

Monsieur Henri RIGHETTI, Trésorier Payeur Général du Jura : « Je ne peux malheureusement pas vous répondre. Je pense qu'il faut l'étudier au cas par cas, avec Monsieur GUERIN, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts. A plusieurs reprises, il m'a indiqué qu'il était prêt à faire quelque chose et je sais qu'il y a des entreprises, au moins 5 ou 6, qui pourraient renforcer leur structure bilancielle avec la Caisse des Dépôts. Profitez-en. Ce n'est pas cette Caisse qui va venir gérer vos Conseils d'Administration. La Caisse des Dépôts jusqu'à présent a fait des exposés, elle est intervenue dans la presse mais ce sont des propos de généralistes. Pour ma part, je souhaite lui proposer des cas concrets et il y en a. Ce n'est pas mon rôle d'obliger un chef d'entreprise d'accepter la Caisse des Dépôts dans son tour de table. Par contre, là où il y a des besoins, il faut se retourner vers le Directeur de la Banque de France, il connaît les entreprises qui sont rentables mais sous capitalisées et ensuite nous sensibiliserons Monsieur GUERIN sur des dossiers précis et non plus sur des généralités. Nous avons d'ailleurs récemment réussi, sans la Caisse des Dépôts, une recapitalisation d'une entreprise du Haut-Jura. Cela a pris 18 mois. J'insiste beaucoup, mais il faut vraiment anticiper ce point-là. Quand nous rencontrons les banquiers, nous leur demandons d'intervenir au titre de la crise mais on voit bien qu'il y a des financements à faire sur des pertes passées. Or, un banquier n'est pas légitime à intervenir sur ce type de financement. On arrive cependant toujours à trouver des arrangements. Cela veut dire en clair qu'il faut renforcer les fonds propres et peut-être aussi pour se trouver en meilleure situation lorsqu'il faudra aller trouver son banquier pour obtenir, soit des crédits de campagne, soit des crédits de soutien en période de crise. J'en appelle aux experts-comptables, je vous en prie, signalez-nous les entreprises qui peuvent raisonnablement proposer une augmentation de fonds propres parce qu'elles sont rentables. Elles vont avoir besoin de cet argent. La crise se trouve dans le bas du « U » mais on ne sait pas si c'est un « V » ou un grand « U ». Les mois qui viennent vont être décisifs et ce dispositif peut sauver des entreprises ».

Monsieur Serge FAIVRE-PIERRET : « Je souhaiterais évoquer le cas du BTP, car je suis très impliqué dans ce secteur d'activité. Je partage l'avis de Monsieur FOUCQUART. En effet, pour l'instant, il n'y a pas encore eu de grandes catastrophes, mais je tiens à préciser que les choses risquent malheureusement de s'accroître. Je crains que les choses ne se précipitent pour plusieurs raisons qui ne sont pas tout à fait encore visibles. La première est que dans le bâtiment, ce sont des cycles moyens et des cycles courts et actuellement en Franche-Comté, les chantiers qui sont en cours de finition ont été démarrés il y a six mois. Aujourd'hui, même s'il y a une mobilisation des Pouvoirs Publics, les cycles sont longs et l'on craint effectivement une dégradation plus importante

que celle qui est commencée. L'intérim dans le BTP a masqué un peu la réalité, il a servi de tampon. Il n'y a pratiquement plus d'intérimaires dans le bâtiment alors que ce secteur en est un grand consommateur. Le bâtiment représente beaucoup de petites PME, beaucoup d'artisans qui embauchent des compagnons et dont la clientèle est à 70-80 % locale. Ces artisans craignent souvent la perte de confiance de leur clientèle locale si elle apprend les difficultés de l'artisan. Il y a donc un retard chez beaucoup d'artisans dans l'information de leurs propres difficultés. Je m'adresse également aux décideurs dans la vie politique ou communale afin qu'ils accélèrent les projets que l'Etat a lancés. Il faut que cela démarre vite. Comme Jack THIBAUD, je vous remercie Messieurs, du travail que vous faites. Cela fait du bien de se sentir accompagné. Cela fait du bien d'aller vous voir et je pense que nous aurons à aller vous voir encore plus souvent. Je passerai le message ».

Monsieur Patrice IRENEE, Président du Comité des Banques du Jura : « Je ne peux que confirmer tout ce qui a été dit au niveau des intervenants. Au niveau des banques du Jura dont je suis le Président, nous avons une collaboration très étroite avec tout le dispositif qui a été mis en place et l'on participe très activement à l'ensemble de ces réunions. On a, bien sûr, compris qu'il fallait être très réactif pour suivre tout ce qui se passe ».

Monsieur Henri RIGHETTI, Trésorier Payeur Général du Jura : « Afin de compléter vos propos, vous savez que l'Etat a décidé un remboursement anticipé de fonds de compensation de TVA, restitution de TVA aux collectivités locales, dès lors qu'elles s'engageraient à investir au moins autant que l'année dernière. On a des conventions en préparation dans le Jura et pas plus tard qu'hier, j'ai demandé à tous les comptables publics, qui gèrent les comptes des collectivités, de reprendre systématiquement tous les budgets de toutes les collectivités significatives, au-dessous de 1 000 habitants, pour s'assurer qu'elles utilisaient cet avantage. Je pense notamment au secteur du BTP parce qu'il faut que les travaux partent vite afin que ce secteur d'activité ait rapidement des marchés ».

Monsieur Thierry CLERGET, Directeur des Services Fiscaux : « Nous avons beaucoup parlé des entreprises, mais je voudrais également signaler que nous allons avoir, dès cette année, pour les particuliers, des mesures pour réduire les impôts des contribuables qui sont imposés dans les deux premières tranches. Cela concerne 6 millions de contribuables sur toute la France. D'après les premières analyses, cela contribuerait à gommer ? pour ceux de la première tranche, les deux tiers de l'impôt et puis pour ceux qui se situent dans la deuxième tranche, une quotité assez significative. Cela contribuera peut-être à mettre de l'argent dans le circuit économique. De plus, je ne ferais pas mon travail, si je ne vous conseillais pas à télé-déclarer vos impôts. Nous faisons un gros effort sur la télé-déclaration qui participe aussi à la modernisation de nos procédures ».

Monsieur Luc DREVET, Directeur Général, remercie les intervenants et en l'attente de l'arrivée de Madame la Préfète, propose la poursuite de l'ordre du jour de l'Assemblée.